**Référence : Règlement relatif à la sécurité générale des produits (RSGP) EU** **2023/988**

**Introduction**

Le règlement relatif à la sécurité générale des produits (RSGP – règlement (UE) 2023/988) pour les produits vendus sur le marché de l’Union européenne (UE) (y compris les produits faisant l’objet d’une législation harmonisée) a été introduit pour que les produits vendus dans l’UE respectent des normes de sécurité strictes et pour que la santé et la sécurité des consommateurs soient ainsi protégées.

Les plaquettes et les disques de frein sont des éléments importants des systèmes de freinage des véhicules. Nous devons donc garantir leur conformité au RSGP, pour respecter nos obligations en matière de réglementation et d’environnement, mais aussi de sécurité et de qualité.

**Description des plaquettes de frein pour les automobiles et les motos**

* **Fonction** : les plaquettes de freins sont conçues pour créer un frottement lorsqu’elles sont pressées contre le disque de frein, pour que le véhicule ralentisse ou s’arrête efficacement.
* **Matériaux** : les plaquettes de frein sont composées de différents matériaux – métal, céramique, composés organiques, etc. – soigneusement choisis pour leur résistance, leur sécurité et leur performance.
* **Applications** : les plaquettes de frein sont utilisées dans les voitures particulières, les véhicules commerciaux, les motos, etc.
* **Tailles et variantes** : il existe une grande variété de tailles et de modèles, pour tous les types de véhicules et tous les systèmes de freinage.

**Description des disques de frein pour les automobiles et les motos**

* **Fonction** : les disques de frein sont conçus pour tourner en même temps que les roues. Les plaquettes de frein, fixées sur les étriers, sont pressées contre ces rotors pour bloquer ou freiner les roues. Lorsque le système de freinage est actionné, les plaquettes de frein entrent en contact avec les rotors et créent un frottement qui transforme l’énergie cinétique en énergie thermique.
* **Matériaux** : les disques de freins sont en fonte, en acier inoxydable ou en acier doux, en fonction des véhicules dans lesquels ils seront installés. Ces matériaux sont soigneusement choisis pour leur résistance, leur sécurité et leur performance.
* **Applications** : les disques de frein sont utilisés dans les voitures particulières, les véhicules commerciaux, les motos, etc.
* **Tailles et variantes** : il existe une grande variété de tailles et de modèles, pour tous les types de véhicules et tous les systèmes de freinage.

**Documentation technique** : le fabricant conserve une documentation technique détaillée comprenant des informations sur :

* Les processus de conception et de fabrication ;
* Les résultats des essais de sécurité et de performance ;
* Les évaluations des risques et les mesures prises pour atténuer ces risques ;
* Les certificats de conformité délivrés par des laboratoires d’essais agréés.

**Réglementation**

Ci-dessous, nous présentons les principaux articles du règlement et montrons dans quelle mesure nos produits y sont conformes :

**Article 5**

Obligation générale de sécurité : En tant qu’opérateur économique, nous ne mettons sur le marché ou à disposition sur le marché que des produits sûrs.

**Article 6**

Éléments d’évaluation de la sécurité des produits Pour évaluer si nos produits sont sûrs, nous tenons compte des caractéristiques de chaque produit, notamment sa conception, ses caractéristiques techniques, sa composition, son emballage, ses instructions d’assemblage et, le cas échéant, d’installation, d’utilisation et d’entretien. Les instructions d’installation sont fournies avec les produits et disponibles en ligne.

Nous évaluons également les aspects suivants :

* L’effet sur d’autres produits, car nos pièces peuvent être des intermédiaires entre d’autres éléments (par exemple les disques et étriers) ;
* L’effet que d’autres produits pourraient avoir sur nos produits, lorsqu’il est raisonnablement prévisible ;
* La présentation, l’étiquetage, les avertissements et les instructions concernant son utilisation en toute sécurité ;
* Le caractère approprié de nos produits pour les différentes catégories de consommateurs, dont les personnes en situation de handicap, et les implications en matière de sécurité.

**Articles 7 et 8**

Présomption de conformité avec l’obligation générale de sécurité Nos produits sont conformes et ont fait l’objet de tests indépendants en vertu des normes européennes et internationales pertinentes. Le cas échéant, nos produits sont également conformes au règlement ECE 90, à la China Compulsory Certification, aux normes SAE J2975 et SAE J661 et aux certifications TÜV/KBA. Les substances dangereuses énumérées dans la directive 2000/53/EU (relative aux véhicules hors d’usage) ne sont pas présentes dans nos produits au-delà des limites fixées dans cette directive.

* Nos produits respectent les normes de l’UE.
* Nous adhérons aux normes internationales applicables, et nous faisons appel à des organismes scientifiques externes pour réaliser des essais spécialisés lorsque c’est nécessaire.
* Nos produits renforcent la sécurité des consommateurs et ont fait leurs preuves dans des environnements exigeants.

La **déclaration de conformité du fabricant** vise à confirmer que nos produits respectent le **règlement relatif à la sécurité générale des produits** et sont sûrs pour les consommateurs, dans des conditions d’utilisation normales.

Tous les produits que nous fabriquons sont testés et traçables conformément aux normes réglementaires, et les systèmes de contrôle des processus de fabrication font l’objet d’évaluations externes réalisées par plusieurs organismes reconnus.

Cette déclaration comprend :

* Les spécifications du produit ;
* Une description du processus d’évaluation de la sécurité ;
* Les références des normes utilisées pour évaluer la sécurité du produit ;
* Les informations concernant le fabricant et ses coordonnées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| EC | REP | EBC Brakes Germany e.K.Hertha-Sponer-Str.928816 StuhrAllemagneinfo@ebc-brakes.de |